

Image not found or type unknown



## Est-ce toléré d'habiter à titre personnel un local commercial ?

Par **TENERE34**, le **05/07/2010 à 16:35**

Bonjour,

Je vais louer un local commercial par le biais des propriétaires (sans agences) Dans ce local de 70 M2, il y a deux pièces derrière où je pourrais vivre, puis je avoir mon adresse personnelle sur ce lieu sachant que je loue en nom propre, ou dois-je faire une clause dans le contrat !!

Merci pour votre réponse.

TENERE34

Par **dobaimmo**, le **05/07/2010 à 16:37**

bonjour

le bail commercial peut comprendre également le logement attenant.

il suffit de le décrire dans le bail commercial.